

édition du "REVEIL DU NORD" 108, rue de Paris, Lille Bureaux à PARIS 43, boulevard Haussmann (7^e)

La plus forte vente de la région

Le Nord

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX : ROUBAIX 9-51 48, rue de la Gare, 48 TOURCOING 9-51 8, rue Desurmont, 8

CONTRE L'EMPOISONNEMENT DE NOS COURS D'EAU

L'action des Sociétés de Pêche doit se continuer sans relâche

La veille du grand Congrès annuel des Sociétés de pêche à la ligne de France qui se tient à Paris les 31 mai et 1^{er} juin, la Fédération régionale des Sociétés de Pêcheurs à la ligne du Nord et du Pas-de-Calais, qui groupe 87 sociétés et 19.800 pêcheurs, croit utile de faire connaître, l'action entreprise contre la pollution des eaux de nos rivières et canaux, et les résultats acquis. Actuellement dans tout le pays, un grand mouvement se dessine pour mener vigoureusement la lutte contre les empoisonnements de nos cours d'eau ; c'est ainsi que non seulement les sociétés de pêche s'unissent dans ce but, mais elles veulent de son côté la Chambre syndicale des Marchands d'articles de pêche, organisation qui a l'intention de poursuivre énergiquement l'aboutissement de justes revendications de très nombreux pêcheurs à la ligne à cet égard. Vous lirez ci-après, choisis dans une longue liste quelques résultats marquants obtenus :

Le 30 septembre 1928, M. Laurenceau, Préfet du Nord, pour la première fois en France, prend un arrêté de réglementation contre les déversements industriels. Il est suivi dans cette voie par les préfets de l'Ailier, de la Seine-Inférieure, du Pas-de-Calais, etc., etc. En 1899 le Syndicat des Pêcheurs du Nord, président M. Ravet de Monteville, engage deux procès et fait condamner des délinquants à 500 francs d'amende chacun et à l'affichage de jugements. En 1900, la Société de Saint-Dié obtient 30.000 fr. de dommages et intérêts. En 1903, M. Etienne Mallet, vice-président du Syndicat Central des Sociétés de Pêche de France, malgré toutes les oppositions administratives et après nombre d'instances judiciaires fait condamner un industriel à près de 200.000 francs de travaux.

Le 2 juillet 1910, la Cour de Cassation confirme un jugement de Nancy condamnant un directeur d'usine et un contremaître, chacun à 6 mois de prison avec sursis, 60 fr. d'amende et 4.000 francs de dommages et intérêts envers la Société de pêche de Baccarat. Plusieurs procès sont ensuite plaidés notamment à Lille, à Amélie, etc. En 1910, grâce aux efforts persévérants du Syndicat Central des Sociétés de Pêche à la ligne de France et de M. Edmond Ory, président du Consortium d'assainissement du Nord et président d'honneur du Syndicat des Pêcheurs à la ligne du Nord, on dépose la proposition de loi Puegh-Raymond.

Entre-temps, député au Sénat du projet Chéron, rapporté au Sénat en 1929 par M. Donou. Le 22 août 1922, le tribunal de Compiègne, condamne le directeur d'une usine de matières colorantes à 5 fr. d'amende et à 2.000 fr. de dommages et intérêts envers la Société des Pêcheurs Creillois. En 1924, sur les instances de la Fédération Aisne, Oise et Somme et du Syndicat Central de France, la Chambre adopte l'amendement de M. Gonnat, député de la Somme, excluant les amnisties, les empoisonneurs des rivières.

En 1925, les Sociétés de Hain et de Péronne, obtiennent contre des directeurs de Sucreries la condamnation à un mois de prison avec sursis, cent francs d'amende, 10.000 fr. de dommages et intérêts pour la Société de Hain et 5.000 fr. pour celle de Péronne.

Le 7 juillet 1925 et le 8 décembre de la même année, la Société de Marly (Nord) fait condamner par le tribunal de Douai, un industriel galvanisateur, récidiviste invétéré à deux mois de prison sans sursis, 60 francs d'amende et à 500 fr. de dommages et intérêts, et par le tribunal de Valenciennes, à deux mois de prison sans sursis, 100 francs d'amende et 2.500 fr. de dommages et intérêts à la Société de Marly.

A Lens, la Société Importante « Le Goujon Lenois » reçoit 150.000 fr. d'indemnité de transaction d'une usine coupable de déversements nocifs. Nancy reçoit 300.000 francs d'usines riveraines de la Meuse, lesquelles versent au même temps 500.000 francs à l'Administration des Eaux et Forêts à titre de transaction.

En 1926 et en 1927, le Syndicat des Pêcheurs à la ligne du Nord, président M. C. Crapez, poursuit des braconniers pour pêche à la dynamite : amendes et dommages et intérêts.

A. TROUP.

(LIRE LA SUITE EN QUATRIEME PAGE)

VICTIME DE LA SCIENCE



Notre photo montre le docteur Haret, chef du service de radiologie à l'hôpital Lariboisière à Paris, qui, très gravement atteint au milieu de sa vie, vient de subir l'opération d'un doigt.

Le Cardinal LUÇON Archevêque de Reims est mort hier matin

Hier matin, à 7 h. 35 exactement, le cardinal Luçon est mort, entouré de Mgr Neveux, évêque auxiliaire ; de Mgr Paulot, vicaire général et du chanoine Delmont. La nuit avait été assez calme mais, à 9 h. 30, l'archevêque de Reims fut pris d'une crise de suffocation et on lui fit une piqûre. Il reposa jusqu'à 7 heures. Une nouvelle crise se produisit et le cardinal entra dans la coma à 7 h. 30. Jusqu'alors il avait conservé toute sa lucidité. Mgr Paulot lui ayant demandé s'il désirait une dernière absolution, il répondit affirmativement de la tête. L'agonie dura quelques minutes. Le cardinal expira doucement. Tous les archevêques et évêques ont



La dernière photographie du cardinal Luçon (W. V. Ph.).

été prévenu aussitôt de la mort du doyen des cardinaux de France. La date des obsèques a été définitivement fixée au mardi 3 juin, à 11 heures, à la cathédrale. A midi, les 87 tintements rituels du bourdon ont appris à la population rémoise la mort du Cardinal et à partir de 15 h., de nombreuses personnes ont été admises à défilé devant le corps du prélat.

Les décisions prises par la Municipalité

Dès qu'il a été informé de la mort du cardinal Luçon, M. Paul Marchandeu, député-maire, qui s'était rendu la veille au domicile du cardinal prendre de ses nouvelles, a réuni la municipalité. Celle-ci a décidé que le drapeau de l'Hôtel de Ville serait mis (immédiatement en berne, en signe de deuil de la cité lilloise. Les membres de la municipalité, avec leurs collègues du Conseil municipal qui se joindront à eux assisteront en corps aux obsèques du cardinal Luçon. MM. Paul Marchandeu, député-maire ; Guichart, premier adjoint ; Bouquet, adjoint, président du tribunal de commerce, et Tixier, conseiller municipal délégué, se sont rendus dans la matinée à l'archevêché pour présenter leurs condoléances à leurs collègues et collègues de la ville de Reims à Mgr Neveux, coadjuteur du cardinal-Luçon. Ils lui ont fait part des décisions prises par la municipalité et se sont également mis à sa disposition pour que toutes les mesures soient prises en ce qui les concerne, en vue du règlement des obsèques.

Les condoléances

Le cardinal Verdier, archevêque de Paris, a adressé le télégramme suivant à Mgr Neveux, évêque auxiliaire de Reims : « Veuillez agréer mes très vives condoléances, nous prions avec très vénération le modèle de l'épiscopat de la Belgique et de la France, et de vous adresser nos prières. » Cardinal VERDIER. D'autres télégrammes de condoléances sont arrivés à l'archevêché. On note, parmi eux, celui du général Gouraud, gouverneur de Paris.

En outre de nombreuses personnalités sont venues inscrire à l'archevêché M. Magny, préfet de la Marne ; M. Chiroux, sous-préfet, sont également venus saluer le corps de l'éminent prélat qui reposa sur son lit mortuaire.

Notes biographiques

Son Eminence Louis-Henri-Joseph, cardinal Luçon, archevêque de Reims, était né à Maulévillers (Maubeuge-Loire), le 30 octobre 1842. Il était le doyen des cardinaux de France. Il avait fait ses études au séminaire d'Angers. Docteur en théologie et en droit canon, il fut ordonné prêtre en 1865. Il fut successivement chapelain de Saint-Louis des Français à Rome, archidiacre de N. D. de Cholet, évêque de Soissons (1887). A ce titre, il termina le procès de béatification du vénérable curé d'Als.

Il avait été nommé évêque de Reims en 1906 et créé cardinal-prêtre au titre de Sainte-Françoise-Romaine le 16 décembre 1907. Pendant la guerre, le prélat est resté à Reims sous un bombardement presque continu, de septembre 1914 à mai 1918, et fut obligé de quitter la ville. Il se réfugia alors au château de Bruvillers où il administra ce qui restait de son diocèse. Le cardinal Luçon a été fait chevalier de la Légion d'honneur le 10 juin 1914, avec citation au « Journal Officiel » du 19 juin. Il a été promu officier le 11 août 1922, avec cette citation : « Exemple constant de patriotisme et de dévouement. A hautement contribué au relèvement de la ville de Reims. »

Un enfant écrasé par un tracteur électrique à Beuvry

Un déplorable accident s'est produit mercredi soir sur la ligne de traction électrique, le long du canal, à Beuvry. Un jeune enfant de 18 mois, Henri Harris, fils de père, de nationalité anglaise, étudiant à Béthune, est bien connu dans la région, car il n'est pas loin de l'habitation de ses parents. Ce petit égaré sur la ligne de traction a été écrasé sous une lourde machine qui traînait un bateau. L'enfant fut relevé gravement blessé et transporté aussitôt à l'hôpital de Béthune, où il expira peu après son arrivée.

Lors de son arrestation, Kuerten, le vampire de Dusseldorf, préparait de nouveaux crimes

Il avait dans ce but, a-t-il déclaré hier, acheté deux marteaux qu'il avait cachés dans la région où il se proposait de trouver des victimes. Il a, en outre, avoué 2 assassinats que la police ignorait

Deux nouveaux crimes viennent d'être avoués par Peter Kuerten, ce qui porterait à dix le nombre de ses assassinats. La police ignorait que ces deux assassinats eussent été perpétrés. La première victime du vampire, auquel il était âgé de dix-sept ans, fut une prostituée, dont le nom n'est pas connu. Une vingtaine d'années plus tard, il tua un gamin de sept ans, qui l'avait surpris en train de cambrioler. Il n'y a pas de vie romantique qui égale le roman de l'épouvante rétrospectif Peter Kuerten, le vampire de Dusseldorf. Jugé en 1928, l'homme a été condamné dix-sept fois. La première, il récolta seize ans de prison. Il avait à cette époque dix-neuf ans.

Une fillette qui l'échappa belle !

Une petite voisine avait été sa compagne de classe. Il voulait en faire sa femme. L'enfant, elle n'avait guère plus de quinze ans, fut refusée. Alors, tout simplement, il lui lança une bache à la tête. Maladroite, il manqua son but et termina alla se ficher dans une gorge. Terrorisée, la blonde, greichen ne souffrit pas de ses parents de l'aventure. La brute revint le lendemain. Hanna coulait tranquillement dans sa chambre, devant sa fenêtre. Un énorme pays siffla à ses oreilles, la raie, heureusement encore (déclément) ment, le rusé était bien maladroite) et alla rouler sous le lit. Alors, sursautant, la fillette avoua tout à son père. Celui-ci s'en fut demander des



Peter Kuerten, qui a avoué les 10 crimes, qu'il a commis dans la région de Dusseldorf avait pour habitude de rentrer chez lui par la porte du grenier et de descendre par la porte ordinaire. C'est la sorte de travail que le vampire, après chaque crime, nettoyait les taches de boue et de sang qui souillaient ses vêtements. On croit aussi que dans ce grenier plusieurs crimes furent perpétrés.

comptes au jeune homme. Mal lui en prit. L'autre exhiba un revolver et son servit. Cinq coups claquérent. La cible vivante resta debout. Les tireurs, encore, avait mal visé, nous la police fut alors alertée. Le temps qu'elle arriva (ici aussi elle est quelquefois lente à se déplacer), la brute avait, dans la nuit, aspergé de balles fenêtres et portes de la maison. On le prit. On lui octroya seize ans de prison. Mais il sortit très vite, déjà protégé par ces lois qui vous condamnent à X années de prison, mais vous ouvrent les portes rapidement, pour peu qu'une étoile vous protège.

Cambriolages et rixes

L'homme se fit cambrioleur. Trente-quatre vols au tableau. Sept ans d'ombre à répétition. La Société, Les portes s'ouvrent à nouveau pour le prisonnier. Il recommence. Quatorze cambriolages, avec violence, s'accumulent. On lui applique six ans de détention. Mais le tempérament violent et batailleur du personnage ne s'amande pas à ce régime. Il devient féroce. Plusieurs rixes lui donnent encore maille à partir avec la justice ; condamnations bénignes. C'est à ce moment qu'il assassina le malheureux garçonnet, crime qui resta impuni.

Des amoureuilles volées

Pendant la guerre, il se débrouilla. Cette « terreur » à la terreur, profonde de la bataille loyale. Insoumis, on le rattrapa, mais qu'il fit de mauvais soldats qu'il n'aurait pas manqué d'être ? On l'employa à quelques besognes obscures et sans noblesse. Les camps de prisonniers, volent sa silhouette blanche les hantier. L'après-guerre l'Kuerten, qui a un métier pour l'état civil, maçon, mais ne l'exerce qu'à de rares intervalles, préfère conter fleurette aux femmes. Et de quelle façon ? Plus écolâtre en cela que Landru. Il les choisit vieilles, ou mûres, ou jeunes. Les classées escroqueries d'abord ; Nous nous mettrions ». Confiantes et satisfaites, car Peter Kuerten était ce que le peuple appelle un « bel homme », les victimes, trop heureuses d'avoir été choisies, s'appuyaient, confiantes, sur l'épaule de ce compagnon charmant. Elles s'y endormaient même si bien que le

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

DEUX NOUVEAUX SOUS-MARINS FRANÇAIS



Notre photo montre les sous-marins français « Achille » et « Ajax » qui seront lancés très prochainement à Brest.

Des lords maires dans le Nord et le Pas-de-Calais

Ils viennent à la tête d'une délégalation de municipalités anglaises visiter nos villes et villages adoptés par les Cités britanniques.

Six lords-maires, une lady-mayores, celle de Birmingham, trente-six maires et plus de deux cents échevins, conseillers et sheriffs sont arrivés hier après-midi à Paris, venant de Vardun, qu'ils ont visité ainsi que le fort de Vaux, l'Ossuville, etc. Le lord-maire de Londres, sir W. Wat-terlow, et lady Watterlow sont à la tête de



LORD CREWE ancien ambassadeur en France, vice-président de « Great Britain and France », qui conduit la délégation des lords-maires dans notre région.

cette imposante délégalation où se trouvent représentés quarante-trois cités anglaises qui ont adopté des villes et des villages français détruits par la guerre, et ont puissamment aidé à leur reconstruction. Cette visite a été préparée ici par la Fédération des sociétés franco-anglaises de Grande-Bretagne, à la tête de laquelle se trouve lord Durbey.

A Paris, c'est l'Association Franco-Grande-Bretagne qui a organisé les réceptions, dont une, celle de l'Élysée, tournée au Président de la République l'occasion d'exprimer aux visiteurs britanniques la gratitude de la France pour les secours généraux et spontanés que leurs cités ont apportés à nos villes martyres. Les lords-maires et leur suite visiteront, notamment à la fin de cette semaine, Le Quesnoy, Landrecies, Poix-du-Nord, Arras, Béthune, Souchez, etc.

Le double assassinat d'Hérin

Joseph Deglave a été transféré de Douai à Arras

Redevenu prévenu à la suite de la décision de la Cour de Cassation qui dans les circonstances que nous avons indiquées, a annulé l'arrêt de la Cour d'assises du Nord, le condamné à 20 ans de travaux forcés, Joseph Deglave a été transféré hier mercredi de Douai à Arras. Encadré de deux gendarmes, il a quitté la prison de Culeux pour prendre le train de 9 heures 50. Ainsi que nous l'avons dit, Deglave comparait devant le jury du Pas-de-Calais, dans la deuxième quinzaine de juin, sous l'inculpation de double parricide à Hérin, localité de l'arrondissement de Valenciennes.

Un mari meurtrier de Calais va comparaître devant la Cour d'Assises

La chambre des mises en accusation de la Cour de Douai vient de renvoyer devant la Cour d'assises du Pas-de-Calais pour y être jugé, jusqu'à la session prochaine, en juin, le camionneur Gaston Lapierre, 58 ans, demeurant à Calais. La femme de ce dernier, fesse des incessantes brutalités que lui faisait subir son mari, violent et ivrogne, s'était réfugiée chez ses parents. Lapierre alla l'y trouver, le 20 mars dernier et la tua sauvagement de deux coups de revolver dans la tête.

La catastrophe de Courcelles-lez-Lens devant le Tribunal de Béthune

C'est demain vendredi que vont avoir lieu, devant le tribunal de Béthune, les débats du procès relatif à la catastrophe survenue le 31 juillet dernier, à la fosse 7 des mines de l'Escaupelle, à Courcelles-lez-Lens. On sait que fut le bilan douloureux du terrible accident : huit morts et une douzaine d'intoxications plus ou moins graves. Par l'organe de M. Léon Escoffier, maire de Douai, le Syndicat des Mineurs du Nord se portera partie civile. Trois prévenus, M. Lacouffe, ingénieur en chef de la Compagnie Hostallery, ingénieur de la fosse sinistrée, et Savelon, porion, auront à répondre de l'affreux événement. Les multiples enquêtes qui ont été menées ont nettement mis en cause leur responsabilité.

Les enquêteurs ont établi : que la présence du grisou avait été décelée depuis le début de juillet et qu'aucune précaution n'y fut prise. D'autre part, de nombreuses infractions aux règlements ont été relevées : introduction de tabac dans la mine ; dépôts clandestins, explosifs, mélangés avec les détonateurs ; limes non gardées ; exposition à la disposition des bouvetiers ; défaut d'avis pour aérage descendant ; insuffisance de jaugage ; organisation défectueuse dans la conduite des travaux. Que la direction générale de la Compagnie aurait dû assurer la stabilité dans leurs fonctions d'un nombre suffisant d'agents capables de répondre à la nature et à l'étendue de l'exploitation. Or, les trois prévenus étaient depuis peu en fonctions ; cela est à leur décharge, mais retombe sur la Compagnie.

Le Congrès National des Mutilés et Invalides du Travail, à Lille

On continuera mercredi la discussion des importantes questions inscrites à l'ordre du jour

Le X^e Congrès National de la Fédération des Mutilés et Invalides du Travail a continué, mercredi, ses travaux à l'Hôtel de Ville de Lille, y poursuivant ardemment la discussion des diverses questions inscrites à l'ordre du jour.

Certains problèmes posés à l'étude et à l'approbation des congressistes étaient d'importance. Qu'on en juge d'après les titres du saloir minimum de base pour le canal, les rentes, accidents de travail, revetabilité des rentes, action internationale, programme des revendications (sic, etc.). Les séances tiennent toute la matinée, et l'après-midi.

Le salaire minimum de base pour le calcul des rentes

Aux séances de la journée, notons d'abord la présence de M. Pierre DELCOURT, député du Nord, rapporteur des projets de rajustement devant la Chambre ; CHAUBAND, inspecteur des écoles de rééducation professionnelle. Le troisième séance de ce congrès s'est ouverte mercredi matin, à 9 heures, sous la présidence de M. GRENET, de l'Aube.

On discute d'abord l'établissement d'un salaire minimum de base de 8.000 fr. pour le calcul des rentes-acidents de travail et rajustement de toutes les rentes existantes au-dessous de ce salaire. Ce point de vue est admis.

Pour le rajustement de toutes les rentes accidents de travail sur la base de 12.000 fr., une autre discussion s'engage, au cours de laquelle M. Simons, député de Belgique, dit ce qui a été fait dans ce pays. On divers autres points la parole en faveur ou non est donnée à leur rajustement.

M. Watin, rapporteur, est d'avis de demander simplement l'assimilation complète et totale aux mutilés de guerre.

M. Pierre DELCOURT, député, rapporteur devant la Chambre des députés, projets de rajustement, intervient à la demande du bureau. Il apporte aux délégués quelques renseignements sur les conditions dans lesquelles a pu être obtenu du Parlement le rajustement qui fait l'objet de la loi du 15 août 1929.

M. Delcourt rappelle les différents projets qui sont actuellement soumis au Parlement. C'est sur ces problèmes que l'effort doit être maintenant porté. Les suggestions apportées par divers délégués doivent être néanmoins retenues.

M. P. Delcourt, enfin, exprime son espoir que les revendications relatives aux grands mutilés et aux veuves de lardent plus à triompher. L'intervention de M. Delcourt fut très applaudie.

La discussion étant close, on laisse le sort à la commission des révisions, qui sera nommée de trouver le texte adéquat aux desirs du congrès et aux possibilités d'exécution.

Les empoisonnements de La Bassée

L'autopsie de M^{lle} Delvallée a été pratiquée hier par M. le D^r Delahoussé, de Roubaix

Ainsi que nous l'avons annoncé, l'autopsie du corps de Mme Delvallée, 56 ans, demeurant cité du Nouveau Monde, à La Bassée, a été pratiquée hier matin, à 10 h., à l'Hôpital-Hospice de cette ville par M. le docteur Delahoussé, de Roubaix, en présence de M. le docteur Hoffmann, de La Bassée et de MM. Mally, chef de brigade de gendarmerie ; Bury et Torque, gardes municipaux.



M. le Dr Delahoussé, de Roubaix (à droite) qui a pratiqué l'autopsie de Mme Delvallée, accompagnée de M. le Dr Hoffmann, de La Bassée.

L'opération fut très délicate. Mme Delvallée, paraissant être déçagée, d'une tumeur à l'utérus avec empoisonnement secondaire du péricône. Toutefois, les viscères et le sang n'ont pas été examinés. Les services de la Faculté qui, incessamment, remètront un rapport au Parquet de Lille à ce sujet.

Quant aux funérailles de la malheureuse victime, la famille éplorée s'est fixée à Valenciennes, près-vois à l'Hôpital de La Bassée à 9 h. 45.

D'autre part, deux enfants de l'Assistance publique pleurent aujourd'hui la « maman » qui les a élevés et qu'ils réclament à grands cris. M. Lesplassé, directeur départemental du service, prévient de la situation nouvelle qui entoure ses petits protégés, a décidé de pourvoir, dès samedi, à leur sécurité. Ajoutons enfin que le Juge de paix du canton, sur commission rogatoire de M. Delcourt-Thiriez et Lalleart, qui, après dire du charcutier Dewismes, s'aurait chargé du plat sans avoir été interrogés. Il est vraisemblable que l'enquête sera également par la suite les personnes qui, ayant mangé du même plat, ont été empoisonnées.